



Rapport d'activité du SIRR

Année 2017

Sommaire

PRESENTATION DU SYNDICAT.....	2
Administration générale	3
Personnel.....	4
INDICATEURS FINANCIERS.....	4
Budget M49 "Assainissement"	4
Évolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2013	6
Travaux entrepris pour la reconstruction de la station en 2017	7
Subventions 2017	8
Dette	9
INDICATEURS TECHNIQUES	10
Rendement épuratoire de la station	12
Études et travaux réalisés en 2017	14
Traitement des boues de la station.....	16

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est un syndicat à vocation unique ayant réduit ses compétences qui portent maintenant sur la station d'épuration exclusivement.



Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet et Vieille Église en Yvelines.

La représentation des communes est la suivante :

- ***Commune de moins de 2 500 habitants***
 - ❖ Deux délégués titulaires + deux délégués suppléants.

- ***Commune de plus de 2 500 habitants***
 - ❖ Quatre délégués titulaires + quatre délégués suppléants.

Aucune commune ne peut détenir à elle seule la majorité des sièges au Comité Syndical.

Administration générale

L'arrêté préfectoral n°2015362-0004 du 28 décembre 2015 met fin à l'exercice de la compétence compostière des boues – carte D. Cette compétence est définitivement supprimée par arrêté préfectoral n°2017032-0003 en date du 1^{er} février 2017. Le SIRR devient donc syndicat mixte à vocation unique et change de statuts, par arrêté préfectoral n°2017047-0006.

Les représentants de ce syndicat « nouvelle version », ont été désignés par les 3 communes membres, par délibérations municipales fin 2016.

L'élection du Président et des Vice-présidents de ce nouveau SIVU ont lieu à l'occasion du comité syndical du 18 janvier 2017. Sont ainsi élus :

Michel LHEMERY	Président
Isabelle BEHAGHEL	Vice-présidente
Emmanuel SALIGNAT	Vice-président

Par ailleurs, Monsieur FAIVRE, représentant de Vieille Église, a démissionné. Il a été remplacé par Monsieur DELABBAYE, installé au Comité lors de la séance du 15 novembre 2017.

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2017. Cette année, 24 délibérations ont été approuvées par le comité syndical (28 en 2016).

Lors de sa séance 18 janvier, le Comité syndical a autorisé le lancement de la procédure pour choisir le candidat qui réalisera les travaux de la nouvelle station et l'exploitera pendant une durée de 2 ans.

A l'occasion de cette même réunion, le SIRR a adopté son règlement intérieur.

La mission confiée au CIG de la Grande Couronne pour la gestion des archives est terminée, la totalité des documents étant classée.

Concernant le dossier de la non-conformité de la station, de nombreuses réunions ont eu lieu durant cette année avec les représentants de l'État. En effet, des rendez-vous avec le Préfet des Yvelines, le Sous-préfet de Rambouillet et leurs services, la DDT, entre autres, ont permis de poser les premières bases relatives aux travaux à venir concernant la station.

Par ailleurs le SIRR a également participé à la réunion sur schéma directeur d'assainissement de Rambouillet, Gazeran et Vieille-Église en Yvelines.

Personnel

Les effectifs n'ont pas varié en 2017. Le personnel est composé de 3 titulaires (d'une Directrice, d'une responsable finances et d'un ingénieur en détachement à la FNCCR) et d'un ingénieur contractuel.

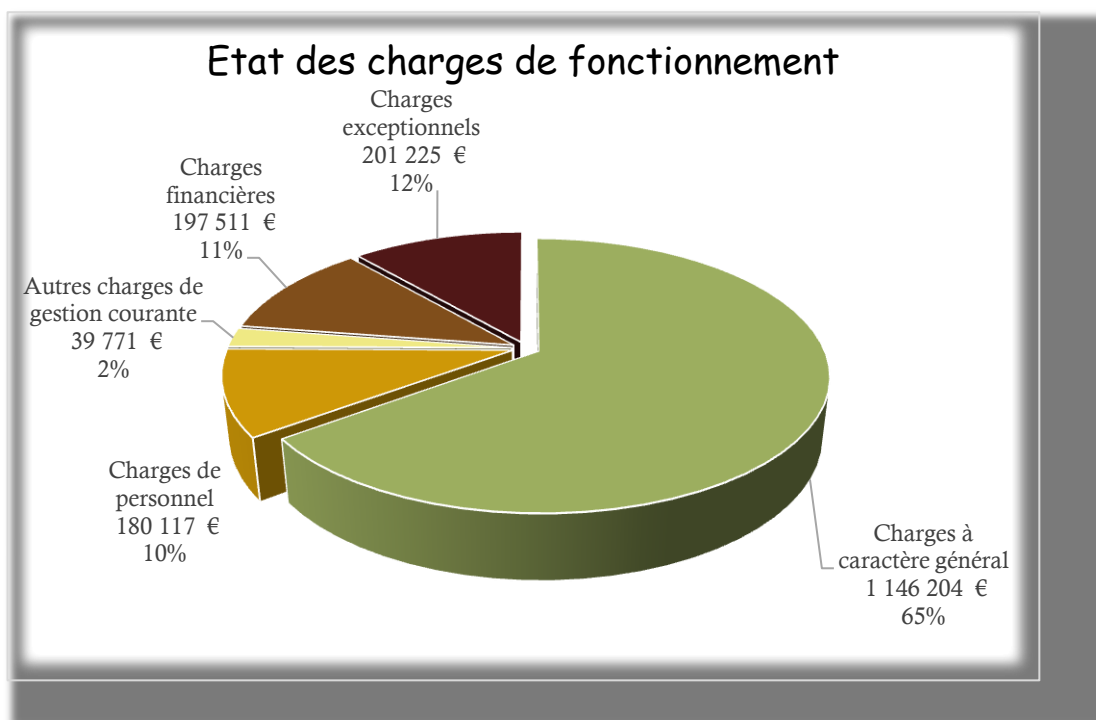
INDICATEURS FINANCIERS

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est géré depuis le 1^{er} janvier 2017, par une seule instruction budgétaire, la M49 relative à l'assainissement.

Budget M49 "Assainissement"

L'exercice 2017 se solde par les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement	+ 1 309 889,62 €
- Section d'Investissement.....	+ 6 990 967,20 €
- Soit un résultat global de	+ 8 300 856,82 €



Il est à rappeler que les services publics d'eau et d'assainissement constituent des services publics à caractère industriel et commercial et sont soumis à un

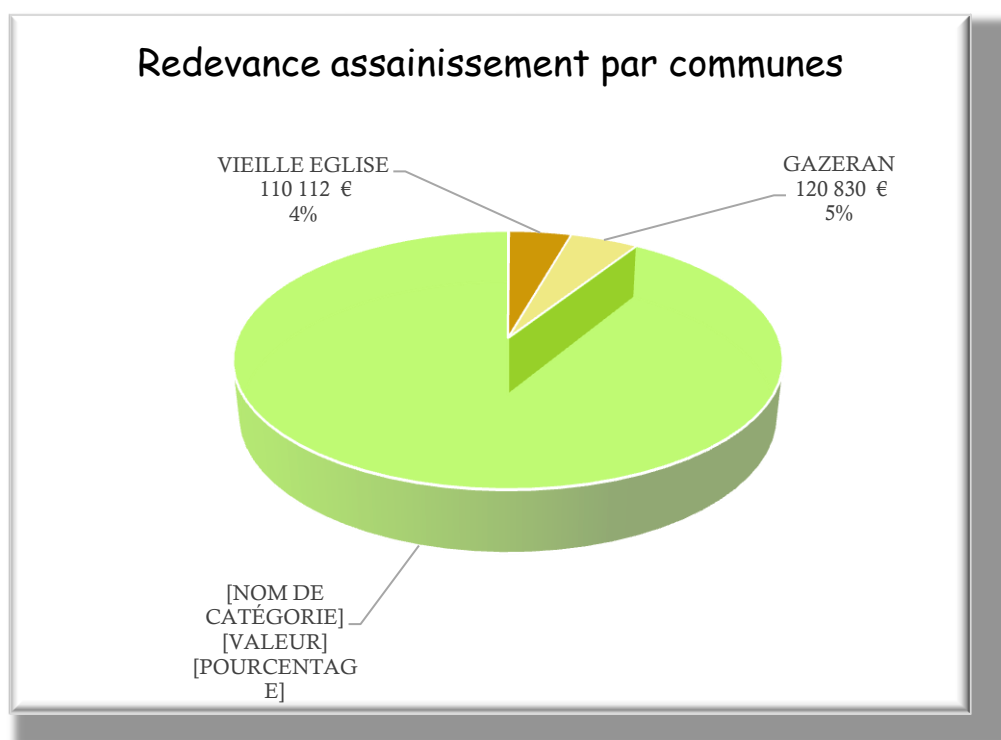
régime juridique mixte, associant des règles de droit public et des règles de droit privé.

En outre, ils sont soumis à l'obligation d'autonomie budgétaire (articles L.2224-1 et 2). Le budget est tenu selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M4 (nomenclature M49 pour les services d'eau et d'assainissement).

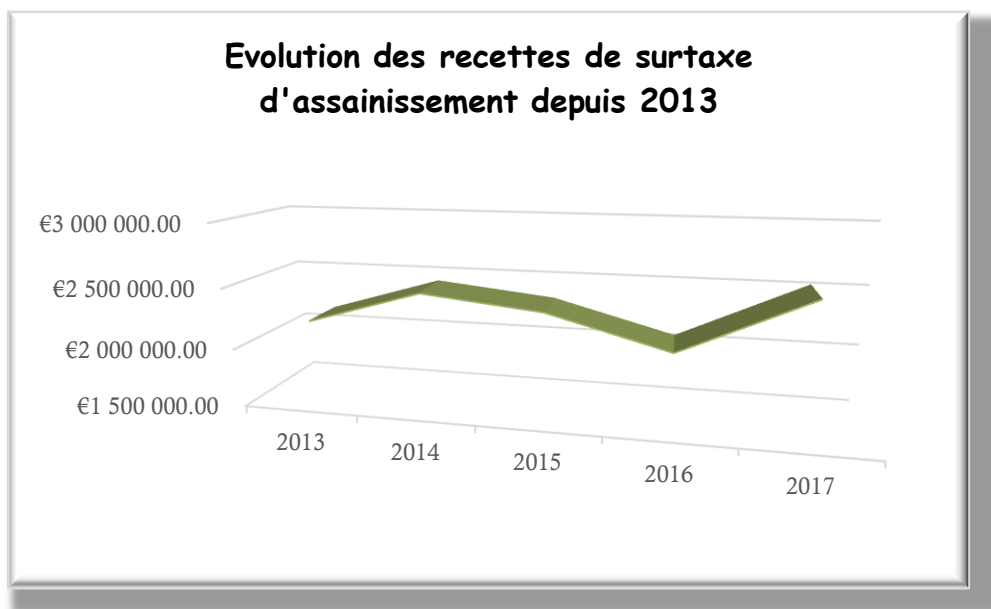
L'autonomie budgétaire se traduit par l'obligation de financement du service par les usagers et l'interdiction pour les collectivités de prendre en charge les dépenses de fonctionnement ou d'investissement sur leurs budgets propres.

La principale recette de fonctionnement est la surtaxe d'assainissement qui était fixée à 1,76 € HT / m³ au titre de l'année 2017 (1,70 € HT en 2016).

Son produit s'est élevé à 2 551 472, 47 € HT soit 2 806 619,71 € TTC pour l'année 2017.



Évolution des recettes de surtaxe d'assainissement depuis 2013



Les recettes liées à la surtaxe se décomposent comme suit entre les 3 communes adhérentes du SIRR (en € HT) :

Communes	2013	2014	2015	2016	2017
VIEILLE EGLISE	59 829,97	78 139,01	92 432,97	36 339,06	110 111,88
GAZERAN	91 120,05	94 809,45	70 932,81	95 762,75	120 830,26
RAMBOUILLET	2 017 189,48	2 279 168,30	2 186 886,85	1 955 114,76	2 320 530,33
Total (en €)	2 168 139,50	2 452 116,76	2 350 252,63	2 087 216,57	2 551 472,47

Travaux entrepris pour la reconstruction de la station en 2017

ETUDES	Entreprise	Montant total HT	Mandaté en 2017	REMARQUES
AMO Tranche ferme et conditionnelle (avenant 1 inclus)	HYDRATEC	99 922,50 €	35 802,50 €	Le solde correspond au contrôle et suivi des missions connexes et à l'analyse des offres
Mission de contrôle technique	QUALICONSULT	59 200,00 €	4 512,00 €	
Coordination SPS	BECS	21 690,00 €	780,00 €	
DLE	SEGI	18 300,00 €	4 470,00 €	
Suivi de la qualité de la Guéville	SEGI	32 820,00 €	5 868,35 €	
Plate-forme des données d'auto surveillance et suivi - STEP	SEGI	33 400,00 €	17 360,00 €	
Mise en place de débitmètre et pluviomètre	SEMERU	46 884,00 €	12 236,25 €	SOLDÉ
Études géotechniques	ESIRIS	44 475,00 €	2 760,00	SOLDÉ
Reprographie plans pour DLE	IMPRIM'services	412,50 €	412,50 €	SOLDÉ
Unités de publication européenne	DILA	1 890,00 €	1 890,00 €	SOLDÉ
Relevés altimétriques / conduit napoléonien	TT Géomètres	975,00 €	975,00 €	SOLDÉ
Maîtrise d'œuvre débitmètres	SEGI	5 000,00 €	250,00 €	SOLDÉ
TOTAL		300 314,00 €	64 088,25 €	

Subventions 2017

Des dossiers de demande de subventions relatifs aux travaux de la reconstruction de la station ont été présentés à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ces dossiers ont tous été validés par l'Agence. Le versement des subventions se fait un fil des factures présentées à l'AESN.

1) Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage – tranche ferme et tranche conditionnelle :

Montant du marché :	99 922,50€
Montant de la subvention totale attendue :	45 003,00 €
Total versé en 2017 :	10 648,00 €
<i>Reste à percevoir</i>	<i>34 355,00 €</i>

2) Mise en place de débitmètres et pluviomètre :

Montant du marché :	46 884,00 €
Montant de la subvention totale attendue :	21 099,00 €
Total versé en 2017 :	4 219,00 €
Total versé en 2016 :	16 880,00 €

SOLDÉ

3) Études géotechniques :

Montant du marché :	44 475,00 €
Montant de la subvention totale attendue :	22 238,00 €
Total versé en 2017	3 822,00 €
<i>Reste à percevoir</i>	<i>18 416,00 €</i>

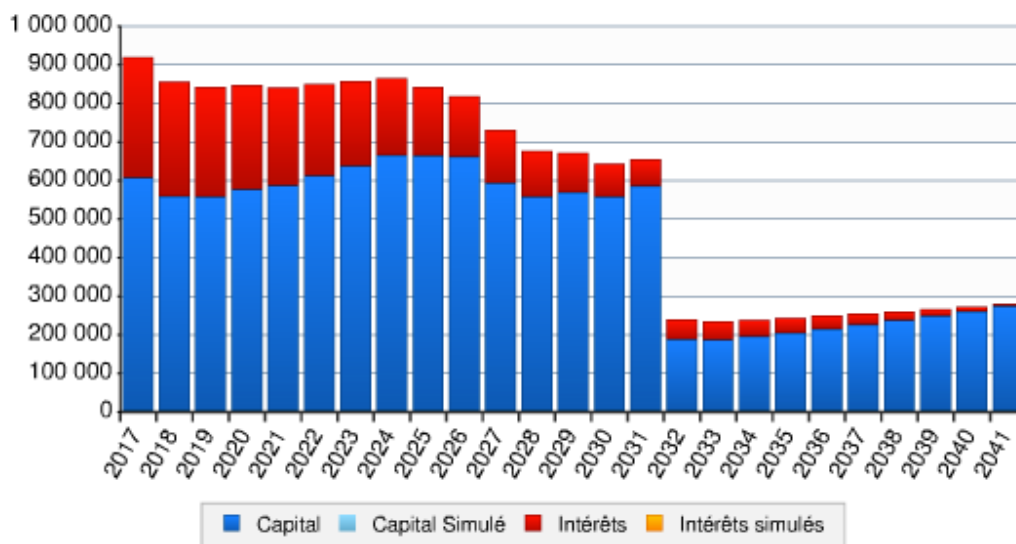
Soit un total versé en 2017 par l'Agence de l'Eau de : 18 689,00 €

Dettes

Au 31/12/2017, la dette du SIRR comprenait 15 emprunts pour un capital restant dû de 10 539 382,11 €, assorti d'un taux moyen de 2.85 %. La durée de vie résiduelle moyenne est de 9,57 ans.

Le profil de la dette par type de risque a été modifié suite la signature du protocole transactionnel conclu en fin d'année 2015 avec CAFFIL-SFIL et le fond de soutien. Le SIRR n'a plus de produit à pente.

Flux de remboursement

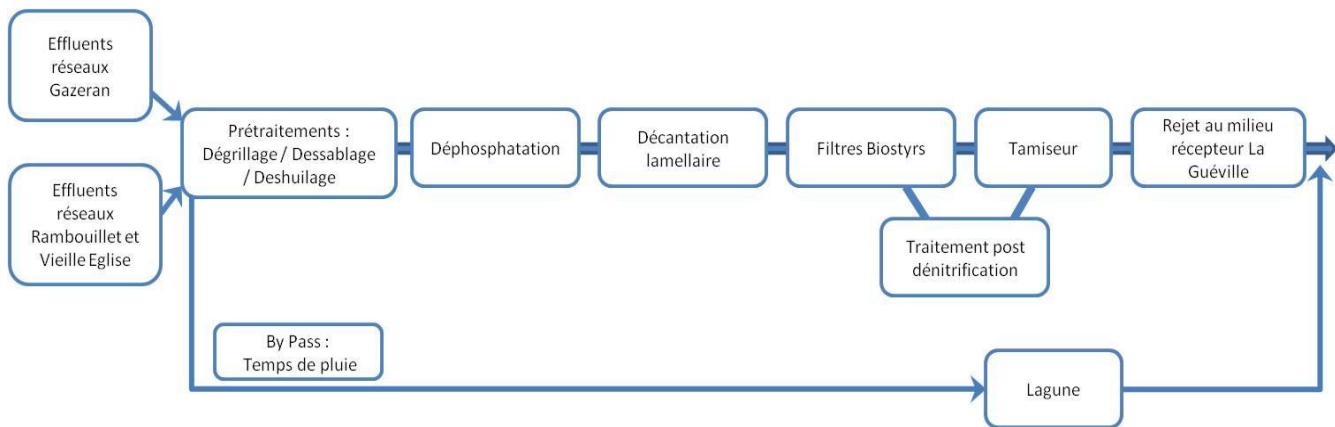


INDICATEURS TECHNIQUES

STATION D'EPURATION



Synoptique de fonctionnement de la station de traitement des eaux usées



Obligations et travaux à la charge du SIRR

- ↪ Il prend en charge la fourniture d'électricité, de fuel et d'eau potable.

- ↪ Il prend en charge l'évacuation et la valorisation des boues déshydratées produites par la station d'épuration.
- ↪ Il assure l'entretien des espaces verts, des clôtures et des portails.
- ↪ Il prend en charge les travaux de mise en conformité du traitement et des installations d'auto surveillance du système d'épuration.

En 2017, 2 096 239 m³ d'effluents ont été comptabilisés en entrée de station et 2 337 460 m³ ont été traités.

L'écart entre les volumes en entrée et en sortie de la station est dû à une non-conformité du débitmètre d'entrée qui a été amplifiée par l'absence de comptage des effluents provenant de Gazeran et du centre d'étude zootechnique jusqu'en août 2015.

Depuis cette date, 4 débitmètres provisoires avaient été mis en place par la société SEGI sur la file de traitement et sur la file d'eaux pluviales :

- Point DS1 (Entrée STEP) : installation d'un débitmètre dans le canal en amont du déshuileur / dessableur de "temps de pluie". Ce point permet de comptabiliser les volumes entrant dans la STEP par temps sec et par temps "petites pluies" jusqu'au débit de référence de 450 m³/h.
- Point DS2 (Bypass 1) : installation d'un débitmètre dans le canal de by-pass. Ce point permet de comptabiliser les volumes by-passés en amont du prétraitement par temps de pluie au-delà du débit de référence de 450 m³/h.
- Point DS3 (Bypass 2) : installation d'un débitmètre dans le canal sous la route D906, en amont des dégrilleurs grossiers. Ce point permet de comptabiliser, par temps de pluie, les volumes by-passés en amont du prétraitement par DS2 et les volumes des infiltrations parasites de la rivière Guéville.
- Point DS4 (DO Lagune) : installation d'un débitmètre en sortie de la lagune. Ce point, par comparaison au point DS3, permet de comprendre le fonctionnement "tampon" de la lagune par temps sec comme par temps de pluie.


Ces 4 débitmètres provisoires ont été remplacés par des équipements permanents en juillet 2016 par marché de travaux passé avec la société SEMERU.

Un pluviomètre permanent a également été installé au titre de ce marché sur la zone des prétraitements.

Ainsi, une moyenne de 6 404 m³/jour a été traitée en station. Le débit maximum traité sur la station au cours de l'année 2017 est de 10 175 m³/jour le 10 décembre 2017.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la charge entrante dans la station de traitement :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volumes moyens entrants (m ³ /j)	6 573	6 913	6 400	5 722	6 303	6 404
Capacité hydraulique de la station (m ³ /j)	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800
Charge DBO ₅ entrante moyenne (kg/jour)	1 195	1 310	1 046	990	993	745
Capacité épuratoire de la station (kg de DBO ₅ /jour)	2 779	2 779	2 779	2 779	2 779	2 779

 Les débits moyens traités sur la station sont en adéquation avec la capacité hydraulique de la station. Cependant, lors des épisodes de temps de pluies, l'apport d'eaux pluviales provenant des réseaux unitaires de la ville de Rambouillet est supérieur à la capacité hydraulique de la station. Ainsi, lors des périodes de temps de pluie, une forte proportion des eaux est by-passée en entrée de station et repart au milieu naturel avec pour seuls traitements un dégrillage, un tamisage et une décantation dans la lagune.

Rendement épuratoire de la station

Les valeurs indiquées ci-après ont été établies sur la base de 52 bilans d'auto surveillance journaliers disponibles.

Le rendement épuratoire de la station est l'indicateur représentatif de l'abattement de la charge polluante entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration.

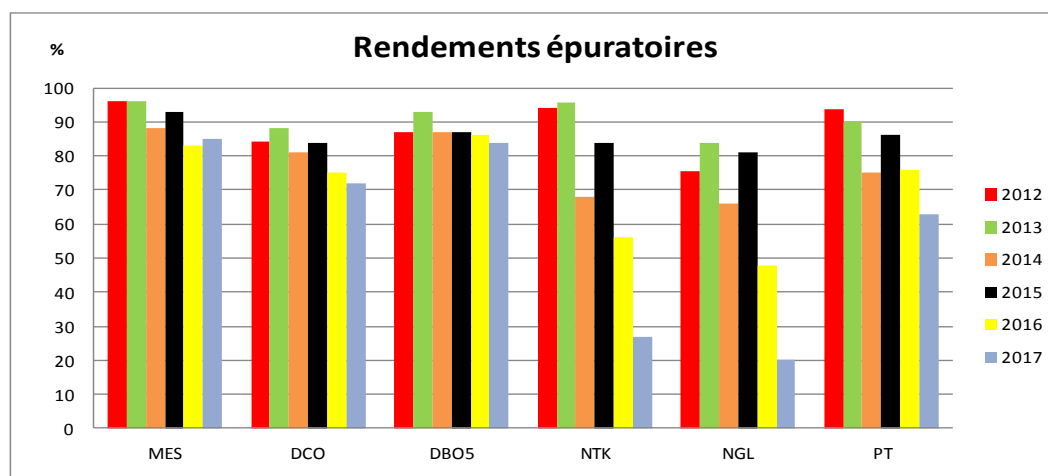
Le tableau suivant décrit la qualité des rejets et le rendement épuratoire du système de traitement pour l'année 2017 :

	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans réalisés	52	26	52	26	26	26
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2 365	745	1 291	275	280	35
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	476	83	191	200	223	13
Prescription de rejet (kg/j)	1 125	225	315	90	135	18
Rendement moyen annuel (%)	72	84	85	27	20	63
Rendement minimal par bilan (%)	75	80	90	70	70	80
Concentration moyenne annuelle de sortie (mg/l)	56	10	22	23	26	1,5
Concentration maximale de rejet (mg/l)	125	25	35	10	15	2

A partir du 1^{er} août 2016, un nouvel arrêté préfectoral « transitoire » a fixé les nouvelles normes de rejet de la station d'épuration (concentration en mg/l) :

	MES	DCO	DBO ₅	NTK	NGL	Pt
AP 1994	-	90	15	10	15	1
AP 2016	35	125	25	10	15	2

Ces nouvelles limites sont applicables jusqu'à la mise en service de la future station d'épuration prévue en 2021.



Suite aux travaux de mise en conformité du traitement des eaux usées de la station achevés fin 2011, le fonctionnement du système épuratoire de la station est stabilisé par temps sec.

On observe pour l'année 2017, une forte diminution du rendement épuratoire sur l'azote : cela provient de l'augmentation d'inhibiteurs de nitrification dans l'effluent d'entrée venant des rejets de certains industriels de Rambouillet.

Études et travaux réalisés en 2017

- Marché d'AMO pour les travaux de la nouvelle STEP

Étant donné l'ampleur des travaux nécessaires à la reconstruction de la station d'épuration de la Guéville, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé en septembre 2015. C'est la société HYDRATEC qui a été retenue par le SIRR en décembre 2015.

Après une année 2016 consacrée aux diagnostics et à l'établissement du cahier des charges pour consultation des entreprises (tranche ferme du contrat), l'année 2017 a été consacrée aux prestations suivantes (tranche conditionnelle 1 du contrat) :

- établissement de l'avis d'appel public à candidatures (janvier)
- dépouillement et avis sur les dossiers de candidatures reçues, participation au jury de sélection (mars)
- fin de l'établissement du cahier des charges pour consultation des entreprises (janvier à mars)
- dépouillement et avis sur les dossiers d'offres reçues (septembre à décembre)
- établissement de questionnaires aux candidats pour clarification des offres reçues
- participation à l'audition des candidats (décembre)

- Dossier Loi sur l'Eau (DLE)

L'établissement du DLE a été confié par contrat à la société SEGI.

La partie « étude d'impact environnemental » a été réalisée par ECO Environnement Conseil.

Cette étude d'impact a consisté à établir un point zéro pour :

- l'état écologique des environs de la station d'épuration (faune, flore),
- le bruit,
- les odeurs,
- les vibrations.

Dans ce dossier, ont également été indiquées les prescriptions des services de l'État concernant les normes de rejet de la future station dans le milieu récepteur.

A noter que les limites prescrites pour les paramètres de rejet sont très basses, notamment sur la DCO (30 mg/l), la DBO5 (6 mg/l), l'azote (10 mg/l) et le phosphore (0,6 mg/l) : la future station de la Guéville sera la seule en Ile de France à avoir une telle qualité d'eau traitée et rejetée dans le milieu récepteur.

La version finale du DLE a été remise officiellement à la DDT78 le 30 janvier 2017 pour instruction par plusieurs organismes et services de l'État (ARS, DRIEE, DDT, etc.).

Au cours de l'année 2017, plusieurs allers-retours ont eu lieu entre la DDT et le SIRR suite aux remarques ou demandes de compléments provenant des co-instructeurs : le texte du DLE a été corrigé en conséquence par SEGI à chaque retour de la DDT.

- Suivi de la qualité des eaux de la rivière Guéville

A la demande des services de l'État (Préfecture et Agence de l'eau), une campagne de 6 mois avait été réalisée par SEGI entre mars et septembre 2016 par prélèvements et analyses des eaux de la rivière Guéville en amont et en aval de la station.

Cette campagne ayant confirmé le très mauvais état écologique de cette rivière en amont (bassins du Château) et en aval de la station d'épuration, la DDT et l'Agence de l'eau (AESN) ont demandé qu'une nouvelle campagne de suivi soit réalisée en 2017.

Cette campagne de prélèvements et d'analyses laboratoire réalisée par SEGI s'est étalée d'avril à septembre 2017, en amont et en aval de la station d'épuration, et a confirmé une nouvelle fois le très mauvais état écologique de la rivière.

- Renaturation de la rivière Guéville

Depuis les années 1990, la rivière Guéville passe dans une canalisation DN800 dans l'emprise de la station depuis la RD906 pour ressortir à l'air libre en aval de la lagune de décantation des eaux pluviales.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ainsi que la Préfecture ont demandé de prévoir la remise en aérien (renaturation) de cette partie de la rivière après les travaux de reconstruction de la station d'épuration et sa mise en service prévue en 2021.

C'est le Syndicat Mixte des 3 Rivières (Guéville, Drouette et Guesle) qui a été chargé des études amont et des futurs travaux indispensables à cette renaturation.

Les études préalables ont été faites en 2017 par SEGI pour le compte de SM3R.

Il s'agissait de réaliser une étude hydraulique pour vérifier que l'ancien lit de la rivière, utilisé comme by-pass des eaux pluviales depuis 1990, pourra à nouveau être utilisé par la Guéville sans crainte de débordements en cas d'événements pluvieux importants.

L'étude faite en 2017 a bien confirmé cette possibilité.

Traitement des boues de la station

En raison de la fermeture du site de compostage en juillet 2012, le SIRR a défini une nouvelle filière de traitement des boues pour sa station de traitement des eaux usées (communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Église en Yvelines).

Les boues pâteuses issues de la station d'épuration sont traitées sur le site de la station par centrifugation afin d'obtenir des boues avec une siccité de l'ordre de 30%. Ces boues sont ensuite stockées en benne sur le site de la station et transportées par l'entreprise SEDE Environnement pour être valorisées en filière de compostage ou de biogaz.

Pour l'année 2017, la production des boues a été de 1 403 tonnes brutes représentant environ 422 tonnes de matières sèches, soit une siccité moyenne de 30%.

Elles ont été acheminées en totalité sur le centre de compostage de DROUAIS COMPOST, commune de Le Boulay-Thierry (28).

Les analyses réalisées sur ces boues montrent leur conformité au regard de la réglementation en vigueur (éléments-traces métalliques et composés traces organiques) pour permettre leur valorisation agronomique.



Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intégralité du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de traitement des eaux usées sont présentés en Comité syndical. Ils sont consultables aux services administratifs du SIRR.



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet

54, rue Louis Leblanc
78120 RAMBOUILLET

Juin 2018

<http://www.sirr.fr>